

LISTE DE CONTRÔLE POUR L'AVANT-PROGRAMME ENDURANCE 2007



Concours (cat.): CEIOJY3* (126km) - CEI3* (126km) - CEI2* (109km)
(lieu): LIBRAMONT (NF): F Date: 28 juillet 2007

CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément:

- Aux Statuts de la FEI, 21^{ème} édition, révision en vigueur depuis mai 2006
- Au Règlement Général de la FEI, 21^{ème} édition, révision en vigueur depuis juin 2006
- Au Règlement Vétérinaire FEI, 10^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2006)
- Au Règlement FEI des Raids d'Endurance, 6^{ème} édition, en vigueur au 1^{er} janvier 2005
- Au classement FEI par Etoiles pour Endurance, en vigueur au 1^{er} janvier 2005
- Ainsi qu'à toutes les corrections et modifications aux Règlements susmentionnés, publiées ultérieurement par la FEI.

Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrale selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera arbitrée exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.

Il est de la responsabilité des Fédérations Nationales de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct pour participer à la compétition; les cavaliers ainsi que les chevaux doivent être inscrits auprès de la FEI.

.....
Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.

L'Annexe fait partie intégrante de cet avant-programme FEI approuvé et signé.

Ceci doit être imprimé dans le programme définitif

Date:

Signature : _____

Ian Williams
Directeur
Département Endurance

N.B. Tout le texte imprimé en VERT doit être soigneusement noté par les Comités d'Organisation et les Fédérations Nationales et peut être supprimé de l'avant-programme (avant l'impression), UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.

AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Toutes les épreuves autres que celles régies par le Règlement des raids d'Endurance doivent être approuvées par la FEI avant d'être incluses dans le programme.

Les avants-programmes pour les CEI4*/CEI3*/CEI2*/CEI1* et les Championnats sont approuvés par la FEI.

Les avants-programmes pour ces événements doivent être envoyés par les Fédérations Nationales concernées au Secrétariat de la FEI pour approbation au plus tard 8 semaines avant que le concours ait lieu.

Les programmes définitifs doivent être envoyés au Secrétariat de la FEI par les Fédérations Nationales concernées au plus tard 4 semaines avant le début du concours.

L'approbation finale par la FEI de l'avant-programme selon l'art 115.1 ne concerne que la conformité de son contenu aux Statuts et Règlements de la FEI. En aucun cas elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés par le Comité organisateur et ses officiels, les cavaliers, les propriétaires et leurs chevaux.

IMPORTANT

Les programmes définitifs doivent être envoyés au secrétariat de la FEI par la Fédération Nationale concernée, au plus tard 4 semaines avant le début du concours.

CEI 2* - RAID SUR UN JOUR

CLASSES	ETOILES	KM
CEI	2*	109

CEI 3* - RAID SUR UN JOUR

CLASSES	ETOILES	KM
CEI	3*	126
CEIOJY	3*	126

A IMPRIMER TEXTUELLEMENT DANS TOUS LES PROGRAMMES**CODE DE CONDUITE FEI
POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX**

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1005-Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site web de la FEI: www.horsesport.org.

I. INFORMATIONS GENERALES

1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Veuillez vous référer à la page 3)

Statut (Art. 824): **CEI2*** Km

CEIOJY3* Km

CEI3* Km

Lieu :

Pays :

Dates :

2. ORGANISATEUR (Adresse complète)

Nom :

Adresse:

Téléphone: Téléfax:

Courriel:

Site Internet:

3. COMITE ORGANISATEUR (Art. 101.6)

Président du concours :

Vice Présidente du concours :

Courriel:

Secrétaire du concours :

4. SPONSOR(S)

Nom (s):

II. OFFICIELS (Devoirs des Officiels, voir Art. 822)
(prénom, nom et nationalité)**1. JURY DE TERRAIN** (Art. 148, 153, 823, 822.1, Annexe IV)

Président : JACQUES GHISLAIN
Niveau : 4*
Nationalité : BEL
Courriel: ghislain.jacques@swing.be

Membre : DANIELE LOUTZ
Niveau : 2*
Nationalité : LUX

Membre : FRANCIS VELINGS
Niveau : 3*
Nationalité : BEL

Membre : GABY DEVILLERS
Niveau : NAT
Nationalité : BEL

2. DELEGUE TECHNIQUE (ETRANGER) : (Art. 156, 157, 823, 822.2, Annexe IV)
(Le DT doit être étranger pour les Championnats et les CEI 4*)

Nom : JULIETTE MALLISON
Niveau : 4*
Nationalité : GER
Courriel: juliettemallison@gmx.net

3. COMMISSION D'APPEL : (Art. 154, 164, 822)

Président : FRANCIS VELINGS
Adresse : Rue du Chardon n° 18
B-4260 FALLAIS
BELGIQUE

Membre :
Membre :

4. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 144, 822.4)
(Le CS doit être sélectionné d'après la liste des Commissaires en Chef d'Endurance FEI)

Nom :
Nationalité :
Courriel:

5. COMMISSAIRES : (Art. 144, 822.4)

Nom :

Nom :

6. COMMISSION VETERINAIRE / DELEGUE : (Art. 158, 822.3, 1003, 1007, 1008, 1009, Annexe IV)

Président :
Nationalité :
Courriel :
Niveau : 4*

Délégué Vétérinaire étranger :

Nationalité :
Niveau : 4*

Membre(s) associé(s) : (un membre pour 15 chevaux) **(NOM + NATIONALITES)**

Name Niveau : 2*

Nationalité

Name Niveau : 3*

Nationalité

Name Niveau : 3*

Nationalité

Name Niveau : 2*

Nationalité

III. CONDITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES

CEIOJY***

1. COMPETITION (Art. 820, 821, 808, 806, 801)

Equipe OUI Individuel OUI
Temps limite du raid
Méthode de départ
Genre de terrain
Différence d'altitude

2. DISTANCE MINIMUM PAR JOUR

Km Nombre de phases (2 à 6)

Vet Gates

Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de « finish ».

3. FREQUENCES CARDIAQUES

A chaque contrôle vétérinaire, la fréquence cardiaque ne doit pas dépasser après minutes de repos.

4. POIDS MINIMUM

(pas de poids minimum pour les compétitions Enfants, Juniors et Jeunes Cavaliers)

5. LIEU ET HEURE DE DEPART

Lieu LIBRAMONT
Heure 6H00

CEI *****1. COMPETITION** (Art. 820, 821, 808, 806, 801)

Equipe NON Individuel OUI
Temps limite du raid
Méthode de départ
Genre de terrain
Différence d'altitude

2. DISTANCE MINIMUM PAR JOUR

Km Nombre de phases (2 à 6)

Vet Gates

Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de « finish ».

3. FREQUENCES CARDIAQUES

A chaque contrôle vétérinaire, la fréquence cardiaque ne doit pas dépasser après minutes de repos.

4. POIDS MINIMUM

(pas de poids minimum pour les compétitions Enfants, Juniors et Jeunes Cavaliers)

Kg
Méthode de pesage

5. LIEU ET HEURE DE DEPART

Lieu LIBRAMONT
Heure 6H00

CEI ****1. COMPETITION** (Art. 820, 821, 808, 806, 801)

Equipe NON Individuel OUI
Temps limite du raid
Méthode de départ
Genre de terrain
Différence d'altitude

2. DISTANCE MINIMUM PAR JOUR

Km Nombre de phases (2 à 6)

Vet Gates

Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de min.
Km Dans une halte chronométrée de « finish ».

3. FREQUENCES CARDIAQUES

A chaque contrôle vétérinaire, la fréquence cardiaque ne doit pas dépasser après minutes de repos.

4. POIDS MINIMUM

(pas de poids minimum pour les compétitions Enfants, Juniors et Jeunes Cavaliers)

Kg
Méthode de pesage

5. LIEU ET HEURE DE DEPART

Lieu LIBRAMONT
Heure 6H30

6. LOGOS

sont autorisés

7. INVITATIONS

a) **Championnats & CEIO,s** (Art. 826)

b) **CEI,s** (Art. 826)

Pays invités

Nombre de concurrents par pays

Nombre de chevaux par concurrent/pays

8. DATES DE CLÔTURES DES INSCRIPTIONS (Art. 121)

Les concurrents souhaitant participer à un concours international doivent être en possession d'une confirmation signée par leur FN. (Les concurrents doivent être inscrits pour les concours internationaux par leur FN). Les Comités organisateurs ne peuvent pas accepter d'autres inscriptions.

9. DELAI DE SOUMISSION (Art. 121)

(Obligatoire pour CEIO,s et Championnats seulement)

Inscriptions de principe

Inscriptions nominatives

Inscriptions définitives

10. DEPENSES ET PRIVILEGES (Art. 132,133, 826.5)

Tous les frais – hébergements (concurrents, chefs d'équipe, palefreniers, etc), chevaux, transports, déplacement, sont à charge des concurrents.

A) CHEVAUX

Le logement des chevaux sera pris en charge par CO du 26/07/2007 au 30/07/2007 .

Dimensions exactes des boxes : 3MX3M

NB : Le CO doit mettre à disposition suffisamment d'installations sanitaires avec douches chaudes et froides pour hommes et femmes.

11. DROIT D'INSCRIPTION

BOXE COMPRIS, SUPPLEMENT POUR FOIN ET COPEAUX
PAIEMENT CASH AU MOMENT DE L'INSCRIPTION, NI CHEQUE, NI CB

12. CLASSEMENT GENERAL (Art. 128, 129, 130, 833)**CEI ****

MONTANT TOTAL

1.000 EUROS1^e **300**2^e **200**3^e **150**4^e **100**

Le solde sera réparti aux autres classés avec un maximum de 80 euros.

Prix de la meilleure condition : oui montant : **200**

Prix en nature : 1.000 euros

CEI ***

MONTANT TOTAL

1.500 EUROS1^e **500**2^e **300**3^e **200**4^e **100**

Le solde sera réparti aux autres classés avec un maximum de 80 euros.

Prix de la meilleure condition : oui montant : **200**

Prix en nature : 1.000 euros

CEIOJY***

MONTANT TOTAL

1.500 EUROS1^e **500**2^e **300**3^e **200**4^e **100**

Le solde sera réparti aux autres classés avec un maximum de 80 euros.

Prix de la meilleure condition : oui montant : **200**

Prix en nature : 1.000 euros

13. PRIX

Dans toutes les épreuves des cadeaux et souvenirs seront remis à chaque concurrent ayant terminé l'épreuve.

IV. CONDITIONS VETERINAIRES (Art. 1011, 830, 831, 832)**1. EXAMEN VETERINAIRE**

A l'arrivée des chevaux sur le site

2. PREMIERE INSPECTIONDate Heure **3. INSPECTION FINALE**Date Heure **4. INSPECTION DE LA MEILLEURE CONDITION**

1 heure après l'arrivée du premier concurrent et dans la limite des 10 premiers classés

5. VETERINAIRE TRAITANT DU CONCOURS

CEI4* un vétérinaire traitant pour 20 chevaux, CEI3* un vétérinaire traitant pour 30 chevaux, CEI2*/1* un vétérinaire traitant pour 50 chevaux

Nom : Nom :

Le vétérinaire traitant ne peut pas faire partie des membres de la Commission vétérinaire

6. FORMALITES DOUANIERES

Compagnie de transport des chevaux qui représente le Comité Organisateur

Néant

7. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONSNom : Adresse: **8. NOM DU MEDECIN/SERVICE MEDICAL**Nom: **9. NOM DU MARECHAL FERRANT**Nom: